



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle
Relations internationales

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. 02 211 82 11
Fax. 02 211 86 30

s4.pccb@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Contact :

Tel. :

E-mail :

Votre mail de

Votre référence

Notre référence

1536549

Annexes

Date

20-09-2018

Sujet :

Newsflash 2018/39 - Produits d'origine animale pour la
consommation humaine

Serbie

Les autorités de Serbie nous ont notifié l'implémentation d'un embargo sur les exportations de porcs et produits dérivés de porcs à la suite des cas de peste porcine africaine identifiés récemment en Belgique.

Une dérogation à cet embargo est d'application pour les produits à base de viande de porc ayant été soumis à un traitement thermique en accord avec les exigences de la Serbie.

Seuls les produits ayant été soumis à un traitement thermique conforme aux traitements B ou C mentionnés sur le certificat EX.VTP.RS.02.02 peuvent être exportés. Ne peuvent donc être repris au point 6.1.2. du certificat que des produits pour lesquels est mentionné le traitement B ou C.

L'opérateur devra fournir la preuve que les produits à base de viande de porc ont été soumis à l'un de ces traitements thermiques (voir IB.RS.02.02 de mars 2016).

Dr. Jean-François Heymans

Directeur général a.i.

Notre mission est de veiller
à la sécurité de la chaîne
alimentaire et à la qualité de
nos aliments, afin de protéger
la santé des hommes,
des animaux et des plantes.